



Royaume des Pays-Bas

# ACMA2

Approche Communale pour le Marché Agricole - Phase 2

FICHE TECHNIQUE :

## COMMENT PRODUIRE DE LA SEMENCE CERTIFIEE DE



# SOJA?





FICHE TECHNIQUE :

COMMENT PRODUIRE DE LA  
SEMENCE CERTIFIEE DE

SOJA?



*Cette fiche a été validée par toutes les composantes nationales du monde agricole*

## 1. Introduction

Les semences améliorées de soja, surtout les semences de soja inoculé sont d'une importance capitale à ne plus démontrer aux utilisateurs. Son rendement au Bénin n'est pas des meilleurs lorsque des semences non certifiées et non inoculées sont utilisées par des producteurs. C'est pour corriger cet état de chose que la présente fiche, élément de support de formation est initiée par ACMA2 pour la formation des producteurs et des productrices. Rappelons que le soja est une légumineuse qui se cultive au Bénin surtout dans le Pôle de Développement Agricole 4 (PDA4) et en cours d'intensification dans PDA 2 selon la nouvelle stratégie de promotion des filières agricoles. Le soja est cultivé surtout pour ses grains très riches en protéines et en huile. Il est également cultivé pour ses tiges et ses feuilles qui sont utilisées comme engrais vert pour les cultures et fourrage très appétant pour le bétail. Les analyses au laboratoire ont montré que les grains de soja dans l'alimentation humaine et les tiges et feuilles dans l'alimentation des animaux, ont une haute valeur nutritive. On cultive le soja dans les mêmes conditions que celles des autres légumineuses (niébé, arachide, voandzou, etc.).

## 2. Objectif et cibles

La présente fiche vise à garantir une bonne productivité de soja à travers la production et l'utilisation de semences de qualité.

## 3. Cibles

La fiche est à l'attention des :

- Techniciens et techniciennes de terrain pour la formation des semenciers;
- Producteurs et productrices pour usage dans leurs exploitations agricoles.

## 4. Notions ou concepts de base

### *Quelques définitions*

➤ **Le soja** est une légumineuse cultivée en pur au Bénin. Il est riche en protéines végétales et est essentiellement cultivée pour son huile. Il est aussi utilisé pour d'autres usages (beignets, lait de soja, fromage etc. ....). Il existe plusieurs variétés de soja avec des caractéristiques agronomiques différentes et répondant à des besoins particuliers.

➤ **La semence agricole** s'entend au sens le plus large et d'un point de vue botanique, comme un matériel ou organe végétal ou une partie de matériel ou d'organe végétal (graine, bouture, bulbe, greffon, rhizome, tubercule, embryon...) susceptible de reproduire à l'identique l'individu dont elle est issue.

➤ **La variété** désigne un ensemble d'individus cultivés qui se distinguent nettement par un certain nombre de caractères (morphologiques, physiologiques, cytologiques, chimiques ou autres) et qui, après multiplication (sexuée et asexuée), conservent leurs caractères distinctifs.

➤ **La semence certifiée**, habituellement représentée par les symboles « R1 » ou « R2 » désigne la semence obtenue par la 1ère (R1) ou la 2ème (R2) multiplication de la semence de base. Elle est produite sous la supervision technique et le contrôle de qualité d'un organisme officiel de certification. Le contrôle de qualité se réfère à des normes et règles définies dans le cadre de la législation semencière.

➤ **Pureté variétale** : au champ, il s'agit des plantes conformes au standard de la variété ; au laboratoire, c'est la proportion de la variété considérée dans un lot de semences.

## 5.2. Labour

Le labour doit être effectué, à plat ou en billons dès que le sol est humide, à la traction animale ou au tracteur. La fumure organique peut être apportée avant labour à raison de 2 t/ha.



**Photo 7** : Labour attelé  
Source : B. Koulibaly



**Photo 8** : Labour au tracteur  
Source : B. Koulibaly

## 5.3. Semis

La semence utilisée est celle provenant des structures de recherches agricoles.

Période	Pluviométrie zone de culture
du 1 <sup>er</sup> au 15 juillet	750 à 1000 mm
du 15 au 25 juin	1000 à 1400 mm

Après une pluie d'au moins 20 mm, semer à une profondeur de 2 à 3 cm. La levée intervient 5 à 7 jours après le semis.

### Densité de semis

- A plat : 40 cm x 15 cm, à raison de 2 graines par poquet (25 kg/ha).
- Sur billons : 80 cm x 15 cm à raison 3 graines par poquet (40 kg/ha).
- La profondeur de semis : 2 à 3 cm au plus



**Photo 9:** Vue partielle d'une parcelle de soja cultivé sur billons

#### 5.4. Sarclages et traitements insecticides

➤ Effectuer un premier sarclage au 15<sup>e</sup> jour après semis puis le reste à la demande.

En cas d'attaques des feuilles et/ou des gousses par les insectes, traiter les plantes avec un insecticide homologué et à la dose recommandée

#### 5.5. Fertilisation

➤ NPK : 100 kg/ha d'engrais complet (NPKSB) de formule 14-23-14-6-1 sont à appliquer au semis ou à la levée.

➤ Urée : 50 kg/ha en début de floraison

➤ Utilisation de l'inoculum : 100 g/ha

N.B. Ne pas laisser les emballages des produits insecticides à la portée des enfants (les enfouir)

#### 5.6. Les épurations au champ

➤ Eliminer tous les plants hors types ou malades avant floraison. Les hors types peuvent être reconnaissables par des caractères morphologiques différents de la variété cultivée (hauteur de la plante, forme des feuille, précocité).

## 5.7. Récolte



**Photo 10 :**  
Séchage de  
bottes de soja  
au soleil

Récolter quand les premières gousses deviennent brunes ou sèches. Les variétés sont déhiscentes et demandent une surveillance chaque jour. Mettre en bottes adossées les unes contre les autres au soleil dans un endroit propre et désinfecté et laisser finir leur maturation.

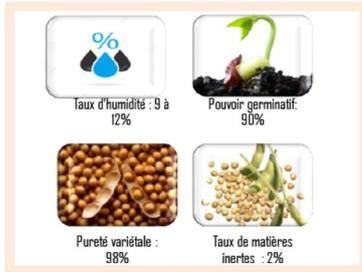
Les gousses encore vertes finissent leur maturation en cours de séchage. Une fois, la maturation optimale atteinte (grain arrondi difficilement rayable à l'ongle), battre rapidement, puis vanner. Après vannage, trier les graines (éliminer les petites graines) et ensacher.

## 5.8. Stockage

Utiliser de la K'Othrine, Percal M, Diarama ou l'Actellic super (1 sachet de produit pour 50 kg de graines, renouvelable tous les 3 mois) ou tout autre produit homologué pour la conservation des graines de soja. Les graines peuvent aussi être conservées dans des sacs doubles fond (sac pics) ou des sacs de jute sans utilisation de pesticides ou dans des récipients hermétiques comme les fûts, bidons. La semence « certifiée » doit être isolée et stockée dans un endroit approprié, protégé des intempéries.

## 6. Contrôle de qualité et certification

Le contrôle de la qualité implique l'élimination au champ des plants hors types ou malades avant floraison et le suivi de tests de qualité de la semence au laboratoire. Ce travail de contrôle et



certification est assuré par des inspecteurs semenciers de la Direction de la Production Végétale (DPV) du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Après des inspections au champ, des lots de semences sont prélevés pour analyse au laboratoire. Les tests classiques au laboratoire (normes requises) sur semences doivent révéler des résultats similaires à ceux-ci-contre.

## 7. Impact de la semence de qualité sur le développement

- › Amélioration de la productivité au champ
- › Préservation de la qualité de la variété cultivée
- › Amélioration des revenus des producteurs/productrices
- › Réduction de la pauvreté
- › Amélioration de la fertilité des sols (fixation de l'azote)
- › Culture de rotation
- › Implication forte des femmes dans la production de revenus

## 8. Contraintes liées à la production de semences de soja

- › Analphabétisme des producteurs semenciers ;
- › Insuffisance d'équipements appropriés surtout pour les femmes ;

- Nombre de producteurs exigés par commune est limité ;
- Faible implication des femmes surtout dans le processus de production des semences.

### Aspect genre

Le soja est une légumineuse qui revêt une importance pour les femmes. Il est cultivé surtout pour ses grains très riches en protéines et en huile. Il est également cultivé pour ses tiges et ses feuilles qui servent comme engrais vert et fourrage très appétant pour le bétail. On cultive le soja dans les mêmes conditions que celles des autres légumineuses (niébé, arachide, voandzou, etc.). Malgré ses potentialités, la production des semences est confrontée à de nombreux défis : la méconnaissance des règles régissant le contrôle de qualité, de certification, de la production et de commercialisation des semences végétales ; l'insuffisance d'équipements appropriés surtout pour les femmes et leur faible implication surtout dans le processus de production des semences la faible implication des femmes surtout dans le processus de production des semences...

Technologies	Contraintes basées sur le genre	Manifestations	Solutions préconisées
<b>Production de semence certifiée</b>	<b>Culture pure ce qui exige une disponibilité en terre de grande surface</b>	<b>Les femmes ne remplissent pas les conditions car elles ne disposent pas d'assez de terre et n'arrivent pas à isoler les champs de production de semence des autres champs</b>	<b>Que les hommes facilitent l'accès des terres à leur femme pour la production de semence certifiée</b>
<b>Faible équipement et ressources des femmes</b>	<b>Les femmes manquent d'équipement adéquat et de temps</b>	<b>Elles doivent attendre la fin des travaux du champ familial</b>	<b>Appuyer les femmes par la mise à disposition d'équipement Sensibiliser les époux pour libérer les femmes pour leurs activités champêtres</b>
<b>Faible implication des femmes</b>	<b>Les femmes ne s'intéressent pas ou méconnaissent la production de semence</b>	<b>Désintérêt pour la production de semences certifiées</b>	<b>Sensibiliser les équipes de formations pour impliquer les femmes à ces activités de formation afin qu'elles puissent faire des choix éclairés</b>

### Références bibliographiques

- Loi n° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso
- Cadre d'harmonisation des réglementations semencières dans les pays du CILSS
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007. Manuel de vulgarisation, de la législation des semences végétales au Burkina Faso ;
- Bertin ZAGRE et al., 2004. Fiche technique de culture du soja (Glycine max L.) au Burkina Faso.



Royaume des Pays-Bas

# ACMA2

Approche Communale pour le Marché Agricole - Phase 2

## Contacts : Programme ACMA2

**IFDC-BENIN : Quartier Agbondjèdo c/1079 Face Complexe Scolaire Baptiste, Cotonou, Bénin**

**Tél.: (+229) 21 30 59 90 / (+229) 21 30 76 20**

**[www.ifdc.org](http://www.ifdc.org)**

